

République Française

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Marson

SEANCE DU 19 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	11	11

Date de convocation
12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu dans la salle du conseil au premier étage de la mairie, sous la présidence de **Frédéric BOITEUX**, Maire.

Présents : **BOILLEDIEU Julien, BOITEUX Frédéric, DAUTELLE Katia, GEORGELET Jean-François, GRASSET Eve, LORENTZ Valérie, MAIZIERES Audrey, MALOTET HEBERT Sylvette, MICHEL Cyrille, MICHEL Yann, WILK CLAUSE Annie.**

Absents : .

Représentés : .

Monsieur GEORGELET Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Projet d'implantation d'un parc éolien dit "Parc éolien de la Voie Pouçoise" sur les communes de Saint-Jean-sur-Moivre et Coupéville**

N° de délibération : DLB05012026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	2	0	9	0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une enquête publique est en cours au sujet du projet présenté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien de la Voie Pouçoise, à savoir une demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'implantation d'un parc éolien dit "Parc éolien de la Voie Pouçoise" sur le territoire des communes de Saint-Jean-sur-Moivre et Coupéville.

Ce projet porte sur 4 éoliennes, 2 postes de livraison et d'un bâtiment technique.

La présente demande est déposée pour un gabarit enveloppe permettant d'envisager au moins ces trois modèles d'éoliennes :

- Modèle Siemens-Gamesa SG132 - 3.4MW
- Modèle Nordex N133 - 4.8-5MW
- Modèle Vestas V136 - 4.2MW.

Le gabarit enveloppe reprend les dimensions les plus impactantes de chaque modèle :

- Un diamètre du rotor de 136 mètres maxi (V136)
- Une hauteur de garde au sol de 29 mètres mini (V136)
- Une puissance unitaire maximale de 5 MW (N133)

Le parc éolien de la Voie Pouçoise aura donc une puissance totale maximale de 20MW.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, l'avis motivé du conseil municipal est sollicité.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 2 voix POUR, 0 voix CONTRE, 9 voix ABSTENTION, donne un avis favorable avec réserves au projet d'implantation d'un parc

éolien sur les communes de Saint-Jean-sur-Moivre et Coupéville. En effet, les conseillers trouvent que les éoliennes sont trop concentrées au même endroit et ils souhaiteraient une meilleure répartition fiscale.

Le secrétaire



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Frédéric BOITEUX,
Maire



Frederic BOITEUX
2026.05.22 15:02:25 +0200
Ref:11052118-16664356-1-D
Signature numérique
le Maire

Frédéric BOITEUX